



## Procès-verbal de l'assemblée communale

Restaurant Le Chamois, lundi **13 septembre 2021**, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	Dominique Macheret, Syndic
<u>Présents</u>	29 citoyennes et citoyens
<u>Excusé(e)s</u>	M. X. Rime M. G. Romanens M. F. Romanens Mme F. Monney et M. N. Monney Mme E. Chabloz et M. Y.-L. Chabloz Mme N. Brügger M. C. Ruffieux M. P. Müller Mme M.-J. Rauber M. F. Tornare Mmes M. et R. Risse M. J. Barras M. D. Hager Mme C. Vonlanthen et M. J.-M. Trouillet M. M. Pasquier
<u>Scrutateurs</u>	MM. H. Moser et M. F. Voltz
<u>Secrétaire</u>	Gaëlle Murith, secrétaire communale

### Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19.04.2021
2. Législature 2021-2026
3. Crédit d'investissement pour le remplacement du chauffage à mazout du bureau communal et de la salle communale par une PAC air-eau extérieure
4. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée dédiée principalement à la constitution des différentes commissions communales. Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 27 août 2021 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme deux scrutateurs. Ces derniers procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale. 29 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal. M. le Président demande si d'autres personnes présentes ce soir ne jouissent pas du droit de vote communal ? Ceci n'étant pas le cas, M. le Président poursuit.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 avril 2021**

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de juillet 2021. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

**Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :**

**Le procès-verbal du 19 avril 2021 est adopté par 28 voix et une abstention.**

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

### **2. Législature 2021-2026**

M. le Président indique qu'en début de nouvelle législature, après le renouvellement des autorités communales, l'assemblée communale se doit de procéder à la nomination des membres des différentes commissions.

Auparavant, il convient de décider du mode convocation aux assemblées communales pour la toute la durée de la période législative 2021/2026 et de la délégation de compétence octroyée au conseil communal pour les transactions immobilières.

**Mode de convocation aux assemblées communales**

Selon l'art. 12 de la Loi sur les communes, l'assemblée est convoquée au moins 10 jours à l'avance par un avis dans la FO, par affichage au pilier public ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous ménages ou d'une convocation individuelle.

Le Conseil communal propose de conserver la méthode appliquée jusqu'à présent, soit la convocation via un tout-ménage publié dans le bulletin communal.

Ce mode de convocation pour la législature 2021/2026 tel que proposé par le Conseil communal appelle-t-il à des remarques ?

Mme Aline Mutrux ajoute que la convocation est également depuis peu annoncée via l'application IGruyere.

Le Président acquiesce mais précise que la convocation via IGruyere n'est pas une voix légale de convocation. Le Conseil communal s'en sert néanmoins à titre de rappel.

**M. le Président demande à celles et ceux qui approuvent le mode de convocation proposé de se manifester à mains levées.**

**Le mode de convocation aux Assemblées communales via un tout-ménage publié dans le bulletin communal est adopté à l'unanimité.**

**Délégation de compétence au Conseil communal pour les opérations immobilières pour un montant de Fr. 20'000. —**

Au cas où le Conseil communal serait amené à effectuer, pendant la période administrative 2021-2026, des transactions immobilières (échanges de terrain), il demande à l'Assemblée l'octroi d'une délégation de compétence pour effectuer ces transactions jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 20'000.-.

Le Conseil communal invite l'Assemblée à approuver cette mesure identique à celle appliquée lors des périodes administratives écoulées.

Mme Aline Mutrux demande de quelles transactions exactement il est question.

M. le Président précise que cela concerne les achats, ventes et échanges de terrain.

M. Claude Meyer demande si ces transactions sont limitées à Fr. 20'000.- par année.

M. le Président répond par la négative, ce plafond concerne la transaction elle-même.

**M. le Président demande à celles et ceux qui approuvent cette délégation de compétence pour les opérations immobilières pour un montant jusqu'à concurrence de Fr. 20'000.- de se manifester à mains levées.**

**Cette délégation de compétence pour les opérations immobilières pour un montant jusqu'à concurrence de Fr. 20'000.- est accordée par l'Assemblée par 28 voix et une contre-épreuve.**

### **Nomination de la commission financière pour la période 2021/2026**

Le Conseil communal :

- Remercie : MM. Francis Romanens, René Allemann et Guy Buchmann pour leur collaboration durant la période écoulée.
- Propose : Les 3 membres sortants acceptent de se porter candidat pour un nouveau mandat.

Par ailleurs, la commission financière doit être complétée par 2 nouveaux membres, ceci conformément à la nouvelle loi sur les finances communales qui prévoit que la commission financière comptabilise 5 membres au total.

Aussi, M. Fabrice Ruffieux et M. Xavier Rime ont tous deux acceptés de se porter candidats.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Si tel n'est pas le cas, il propose d'élire ces 5 personnes par acclamations tout en les remerciant d'avance de leur collaboration.

C'est sous les acclamations de l'Assemblée que ces 5 membres sont élus.

### **Nomination de la commission d'aménagement pour la période 2021/2026**

Le Conseil communal :

- Remercie : Mme Aline Mutrux, M. Claude Meyer et M. Florian Magnin
- Propose : Les 3 membres sortants acceptent de se porter candidat pour un nouveau mandat. Les élus en charge des dicastères des constructions et de l'aménagement du territoire, à savoir M. Michael Richoz et M. Dominique Macheret siègeront également au sein de cette commission.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Si tel n'est pas le cas, il propose d'élire ces 5 personnes par acclamations tout en les remerciant d'avance de leur collaboration.

C'est sous les acclamations de l'Assemblée que les membres proposés sont élus.

## Nomination de la commission des naturalisations

Le Conseil communal :

- Remercie : Anne-Claude Jaccottet, Noël Blanc et Gonzague Romanens
- Propose : Anne-Claude Jaccottet et Gonzague Romanens acceptent tous deux de se mettre à disposition pour un nouveau mandat. M. le Président adresse ses remerciements à M. Noël Blanc pour sa collaboration durant la dernière législature. Véronique Moret accepte de se mettre à disposition.

2 membres du Conseil communal, M. Richoz et Mme Sciboz compléteront la composition de cette commission.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Si tel n'est pas le cas, il propose d'élire ces 5 personnes par acclamations tout en les remerciant d'avance de leur collaboration.

C'est sous les acclamations de l'Assemblée que les candidats sont élus.

M. le Président profite de ce point à l'ordre du jour pour remercier les membres des autres commissions communales, à savoir la commission Seniors et la commission Place de jeux. Leur charge de travail a été particulièrement conséquente ces derniers mois et le Conseil communal est très heureux de pouvoir compter sur leur collaboration.

Avec l'engagement d'un spécialiste en protection incendie la commune est tenue de dissoudre la commission locale du feu. M. le Président adresse un immense merci à MM. Antoine Barras et Joël Ruffieux pour leur disponibilité et leur œil aguerri lors de l'examen des dossiers de construction. Ils sont également remerciés par les applaudissements de l'Assemblée.

### **3. Crédit d'investissement pour le remplacement du chauffage à mazout du bureau communal et de la salle communale par une PAC air-eau extérieure**

M. le Président indique que la chaudière qui date de 1999 montre quelques signes de faiblesse. Le Conseil communal estime qu'il est préférable d'investir dans un nouveau système de chauffage. Les travaux sont estimés à Fr. 39'500. — pour l'installation d'une PAC air-eau extérieure. Celle-ci pourra être installée dans l'angle « perdu » entre les deux bâtiments communaux. Une demande de subventionnement sera parallèlement déposée au canton. Cet investissement pourra être financé par des moyens propres (liquidités) sans recourir à un emprunt.

Mme Aline Mutrux demande si le concept prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques étant donné qu'ils sont actuellement également subventionnés par le canton ?

M. le Président répond que cette option sera étudiée dans le cadre de la réflexion menée autour de l'agrandissement de la salle communale. Une partie de la toiture sera très probablement refaite.

Mme Aline Mutrux ajoute que dans le cas d'un agrandissement cela sera de toute façon obligatoire.

Mme Aline Mutrux demande si la commission d'aménagement sera jointe au processus.

M. le Président répond que les membres de la commission seront contactés au moment opportun. Pour le moment le projet en est uniquement au stade de réflexion.

M. Claude Meyer demande si la PAC prévue est dimensionnée en tenant compte d'un éventuel agrandissement.

M. le Président répond par l'affirmative.

Mme Aline Mutrux constate que le projet d'agrandissement est donc déjà amorcé.

M. le Président répond qu'il en est au stade de réflexion pour le moment. Quoiqu'il advienne, l'agrandissement éventuel de la salle sera modéré, la surface du terrain ne nous permet pas un agrandissement conséquent.

M. le Président cède la parole à M. G. Buchmann pour la lecture du préavis de la commission financière.

M. Guy Buchmann fait lecture du préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

**Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 39'500.- et son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.**

**Cet investissement de Fr. 39'500.- pour le remplacement du chauffage à mazout du bureau et de la salle communale par une PAC air-eau extérieure et son mode de financement par des moyens propres sont adoptés à l'unanimité.**

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance.

#### **4. Divers**

M. Fabrice Ruffieux demande si un appel d'offres sera fait pour l'installation de la PAC.

M. le Président répond par l'affirmative, 3 offres au minimum sont systématiquement demandées.

M. Lucien Thiébaud relance le Conseil communal quant à l'entretien du pâturage en dessus de chez lui.

M. le Président répond que l'exploitant a été contacté et invité à faire le nécessaire. Il semblerait qu'il n'ait pas tenu ses engagements. Le Conseil communal le relancera.

M. Robert Ruffieux confirme avoir fait une vision locale. Il regrette que l'exploitant n'ait pas donné suite et indique qu'il reprendra contact.

M. Sébastien Gillard demande où en est le dossier de la place de jeux.

M. Michael Richoz répond que le dossier sera déposé à l'enquête préalable tout prochainement. Une majorité des demandes formulées par les représentants des sociétés ont été intégrées. Un fit back sera fait à l'intention des sociétés.

Mme Aline Mutrux se dit surprise que la population n'ait pas pu prendre connaissance du projet avant l'enquête préalable.

M. Michael Richoz répond qu'il faut attendre l'issue de l'enquête préalable. Le dossier pourrait être encore sujet à modifications. Il pourra probablement être présenté à l'Assemblée communale de décembre. Il précise que le projet n'a pas fondamentalement changé par rapport à la présentation faite en Assemblée communale.

Mme Aline Mutrux trouve cela un peu précipité et estime que la population aurait pu recevoir des informations avant.

M. Michael Richoz rappelle également que dans l'intervalle la population a été invitée par le biais de tout-ménages à faire ses observations.

Mme Aline Mutrux constate qu'encore une fois la commission d'aménagement n'a pas été associée.

M. Michael Richoz répond qu'en Assemblée communale de décembre 2020 un groupe de travail a été mis en place. En parallèle des contacts ont été pris avec les sociétés afin de les associer au développement du projet.

Mme Aline Mutrux constate que les autres habitants du village n'ont pas le loisir d'être entendu.

M. Michael Richoz répète que les habitants ont été sollicités par tout-ménages.

M. le Président ajoute que le projet sera présenté en commission d'aménagement dès la fin de l'examen préalable.

Mme Aline Mutrux conteste le processus. La commission d'aménagement arrive en bout de course seulement.

M. Michael Richoz ajoute qu'une commission représentative des villageois a été créée spécialement pour ce projet.

Mme Aline Mutrux répond que contrairement à son souhait elle n'a pas pu intégrer la commission « place de jeux ». Il y avait apparemment déjà trop de monde et une lettre envoyée au Préfet par Tchô Botterens n'a pas convenu. A la suite de quoi M. Richoz lui a envoyé un mail pour lui dire qu'il était exclu qu'elle intègre cette commission. A un moment donné Mme Mutrux indique avoir fait partie du petit service technique de la commune de Botterens et ce n'est plus le cas à présent. Elle fait partie de la commission d'aménagement et en 5 ans la commission n'a été convoquée que 4 fois. Mme Mutrux ajoute qu'en tant que professionnelle elle va vers ses clients avec le projet avant qu'il soit finalisé. Elle constate que si le projet en est déjà au stade de l'examen préalable c'est qu'il est déjà abouti. La population se retrouvera devant le fait accompli.

M. Michael Richoz précise qu'elle n'est pas la seule à ne pas avoir pu rejoindre le groupe de travail. Plusieurs personnes, comme Mme Mutrux, se sont annoncées que tardivement. Le groupe de travail s'était déjà constitué. Le but n'était pas de créer une commission de bâtisse de 50 villageois.

Mme Aline Mutrux estime que la commission d'aménagement aurait dû être intégrée d'office dans le processus. Les membres de la commission ne sont même pas au courant.

M. Michael Richoz lui rappelle la présentation faite en Assemblée communale.

M. le Président répète que le projet sera présenté en commission d'aménagement dès que les services de l'Etat auront fait leur retour.

Mme Aline Mutrux relève que cela confirme que le projet est abouti. Pourquoi il n'est pas présenté dans ce cas-là à la communauté.

M. Fabrice Ruffieux estime que quand des commissions sont constituées pour un projet en particulier il faut remonter ce projet ensuite à la commission d'aménagement au même titre qu'au Conseil communal. Une commission d'aménagement existe et elle devrait être aussi utilisée pour leur permettre de faire leurs remarques. L'avis de gens compétents n'est pas négligeable.

M. le Président et M. Michael Richoz répondent que dans tous les cas parmi les membres du groupe de travail il y a des gens très compétents.

M. Fabrice Ruffieux en convient mais trouve qu'il serait plus logique que le projet soit présenté au préalable à la commission d'aménagement avant d'être expliqué à la population.

M. le Président en convient et confirme qu'une présentation en commission d'aménagement interviendra avant la présentation en Assemblée communale.

M. Sébastien Gillard remercie M. Michael Richoz pour la réponse à sa question.

M. Antoine Barras estime judicieux de rappeler le cadre légal et la différence entre une commission d'aménagement qui est en charge du territoire et une commission de bâtisse, rôle attribué à la commission « place de jeux ». Les attributions ne sont pas les mêmes.

Mme Aline Mutrux répond que s'agissant d'un projet d'urbanisme la commission d'aménagement devrait en faire partie intégrante afin de regrouper un maximum de compétences. Elle regrette de n'être pas plus souvent mise à contribution. 3 convocations en 5 ans c'est incompréhensible.

M. le Président répond que la commission d'aménagement ne doit pas être convoquée pour chaque construction.

Mme Aline Mutrux répond qu'elle fait référence à des concepts d'urbanisme et non pas à des constructions. Quand il y a eu la présentation de la place de jeux elle avait suggéré un développement par étapes. Sa proposition n'a pas reçu de réponse. A un moment donné, le Conseil communal concède à prendre des forces gratuites du village ou pas !

M. Antoine Barras est d'avis que les membres du groupe de travail place de jeux sont des gens très capables et du métier, tout à fait aptes à mener à bien ce projet.

M. Jean-Luc Ruffieux répète qu'un tout-ménage a été adressé à la population et que les personnes qui souhaitaient recevoir des informations les ont reçues. C'est un peu malvenu de reprocher un manque de communication !



M. Jean-Luc Ruffieux demande ce qu'il en est du projet Goya Onda.

M. le Président répond que le Conseil communal a reçu les requérants du projet. Le Conseil communal leur a d'ores et déjà fait part de l'opposition de la commune (nuisances sonores, fermeture du haut-lac).

M. le Président ajoute qu'il y a eu une levée de bouclier face au projet Goya Onda qui n'est, actuellement, qu'une intention. La Commune de Morlon, tout comme l'ARG ne peuvent, en tant que collectivité, freiner ce projet dont on ne connaît pas le stade actuel de développement. La Commune de Morlon doit décider si elle veut aller plus en avant avec ce projet ou éventuellement l'analyser plus tard.

Dans tous les cas, il faut attendre la procédure légale. Pour le moment le dossier en est au stade d'intention.

M. Fabrice Ruffieux demande si le Conseil communal a reçu des nouvelles de la DAEC.

M. le Président répond que le Conseil communal n'a pas reçu de nouvelles de la DAEC concernant le dossier de la gravière.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 20h33 sous les applaudissements des citoyennes et citoyens en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune.

La secrétaire

Le Syndic

Gaëlle Murith

Dominique Macheret